

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-124

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107064-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-124

Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne développement - Association Arc sud développement - Association Talence innovation sud développement - Conventions de financement 2025 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Arc Sud Développement

Arc Sud Développement est une association intercommunale qui intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. L'agence propose une offre globale autour de 4 outils : le coworking, l'incubateur, la pépinière d'entreprises et le club d'entreprises. Son objectif est d'apporter un soutien au plus proche des préoccupations des entrepreneurs et de les insérer sur le territoire. La structure accueille des chefs d'entreprise de tous secteurs d'activité, dont la mixité favorise la diversité et l'entraide. L'organisme favorise les projets d'entreprise ayant une démarche d'Économie sociale et solidaire (ESS) et de Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Par ailleurs, l'association a mis en œuvre des actions de développement durable.

Programme d'actions 2025

Pour 2025, Arc Sud Développement propose en partenariat avec Bordeaux Métropole et l'ensemble des acteurs du développement économique local, de soutenir les axes de travail suivants :

- améliorer la pérennisation des entreprises de la pépinière pour maximiser les chances de développement de leur activité,
- poursuivre la sensibilisation à la RSE des entrepreneurs et favoriser leur démarche
- valoriser nos parcours d'accompagnement (incubateur et pépinière) en identifiant nos forces et faiblesses et en déterminant nos axes de communication
- augmenter la fréquentation du coworking en communiquant davantage
- stabiliser la nouvelle organisation du club d'entreprises en créant 2 commissions thématiques et aller à la rencontre des entreprises du territoire pour faire entrer de nouveaux membres et poursuivre le réseautage

Pour la mise en œuvre du plan d'actions 2025, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 47 500 € pour un budget prévisionnel de 195 580 €, soit 24,3 % des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Présentation de Hauts de Garonne Développement

Hauts de Garonne Développement est l'agence de développement économique de la rive droite de l'agglomération bordelaise. Ses missions sont : le soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises, l'animation et la gestion de pépinières, la conduite d'actions de rayonnement économique avec les partenaires et les acteurs de l'économie, ainsi que la participation aux actions économiques concertées et animées par Bordeaux Métropole, notamment dans le cadre de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Arc rive droite.

Par ailleurs, l'association porte des actions spécifiques telles que la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises du Château Brignon de Carbon Blanc, l'animation de la filière éco-construction et l'accompagnement des Très petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME) dans leur développement.

Programme d'actions de l'association en 2025

Le positionnement de l'agence est d'accompagner la dynamique entrepreneuriale, majoritairement endogène, du territoire et d'accompagner les entreprises générant de la richesse et des emplois très faiblement délocalisables afin de renforcer durablement le tissu économique de la rive droite de la métropole bordelaise.

Son plan d'action se décline en 4 axes :

- 1) La promotion et le soutien à la création et à la reprise d'entreprises,
- 2) L'accompagnement au développement des entreprises du territoire,
- 3) Le développement de la filière de l'écoconstruction,
- 4) La gestion de la Maison de la justice et du droit.

Les axes 1, 2 et 3 font l'objet de contributions métropolitaines réparties comme suit en 2025 :

- Les axes 1 et 2, comprenant l'aide au fonctionnement général de Hauts de Garonne Développement, le soutien à la pépinière Château Brignon et au programme Elles entreprendre sont assurés par la Direction du développement économique, à hauteur de 91 000 €,
- L'axe 3 relatif au soutien à la filière écoconstruction sur la rive droite, est assuré par le Pôle territorial rive droite, à hauteur de 35 000 €.

Pour la mise en œuvre du plan d'actions 2025, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 45 000 € pour un budget prévisionnel de 380 000€, soit 11,8% des dépenses éligibles.

La gestion de la pépinière d'entreprises du Château Brignon en 2025 :

Depuis janvier 2021, l'association assure la gestion, l'animation et la promotion de la pépinière d'entreprises du Château Brignon à Carbon Blanc.

Pour l'année 2025, les objectifs suivants sont prévus :

- S'associer à l'étude de réhabilitation de la maison de maître attenante en vue de proposer un projet de développement économique structurant à l'échelle de la rive droite.
- Accompagner la sortie des pépites ayant dépassé la période de 3 ans.
- Porter le taux de remplissage de la pépinière à 80%.
- D'assurer le suivi des « pépites » par une présence physique permanente sur le site.
- Porter le taux de pérennité des entreprises accompagnées à plus de 80% à 3 ans.

Pour la mise en œuvre de cette action spécifique en 2025, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 35 000 € pour un budget prévisionnel de 80 000€, soit 43,7% des dépenses éligibles.

L'action spécifique « Elles entreprendre » au sein de l'axe d'accompagnement au développement des entreprises en 2025

L'association propose une action spécifique TPE/PME qui se décline de la sorte :

- Accompagnement des femmes entrepreneures du territoire en groupes de niveau hétérogènes, avec échanges de bonnes pratiques et mentorat
- Accompagnement de 2 cohortes de 12 femmes par an, avec par cohorte 6 ateliers collectifs, a minima 4 rendez-vous individuels, et 2 événements réseaux (1ere promotion de mars à juin 2023, la seconde d'octobre à décembre),
- Programme d'accompagnement :
 - Ateliers collectifs : « le premier jour du reste de ma vie d'entrepreneure », « cibler ma clientèle et définir ma stratégie commerciale », « comment faire de son entretien commercial une réussite ? », « structurer juridiquement et financièrement mon entreprise », « comment booster mon projet avec des outils numériques ? », « pitch »
 - Rendez-vous individuels : Valider les cibles et la stratégie commerciale, valider le plan d'actions commercial, valider sa stratégie digitale, bilan d'accompagnement

- Evénements réseaux : événement réseau féminin « Elles café » (mentorat, réseautage, échanges de pratiques), et « Les apéros créateurs » (afterworks entre jeunes entrepreneures).

Les partenaires intervenants dans le cadre de cette nouvelle action spécifique sont le Centre d'intervention sur le droit des femmes et des familles (CIDFF), le CitésLab du Groupement d'intérêt public Grands projets des Villes (GIP GPV), le Forum du Rocher de Palmer, la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Gironde, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), la Caisse sociale de développement local, Les Premières Nouvelle-Aquitaine, Association Territoires et innovation sociale (ATIS), La Ruche Bordeaux, Initiative Gironde, France active, le coworking L'oasis, les missions locales, les Plan locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et Pôle emploi.

Pour la mise en œuvre de cette action spécifique en 2025, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 11 000 € pour un budget prévisionnel de 54 500€, soit 20,2 % des dépenses éligibles. Les budgets correspondants et la convention financière sont annexés à la délibération.

L'animation de la filière éco-construction en 2025

Hauts de Garonne Développement maintient ses objectifs le développement de la filière du bâtiment, de la rénovation énergétique et de l'éco-construction :

- Animation de la filière écoconstruction sur la rive droite de Bordeaux Métropole par la promotion de la rénovation énergétique auprès des professionnels, par la promotion de l'écoconstruction auprès du grand public, par la valorisation des acteurs du territoire, et par la mise en visibilité du qui fait quoi (actions d'animations et de formations régulières),
- Préfiguration d'un centre de ressources constitué d'une pépinière d'entreprises à laquelle serait adossé un hôtel d'entreprises dédié au secteur du bâtiment, de la performance énergétique et de la décarbonation sur la rive droite, avec pour objectif d'accroître le taux de pérennité des entreprises accompagnées dans ces secteurs à travers un parcours création et développement d'entreprise,
- Gestion et animation du futur centre de ressources de la filière bâtiment, rénovation énergétique et écoconstruction,
- Contribution au déploiement du projet de pôle écoconstruction bois sur la rive droite.

Cette action spécifique fait l'objet d'une prise en charge par l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Arc rive droite dans le cadre de sa feuille de route.

Pour la mise en œuvre de cette action spécifique en 2025, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 35 000 € pour un budget prévisionnel de 45 000€, soit 77,8 % des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Présentation de Talence Innovation Sud Développement

L'association intercommunale de développement économique Talence Innovation Sud Développement (TISD) intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Son domaine d'intervention concerne l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises innovantes, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Talence et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises, en complémentarité avec l'association Arc Sud Développement à destination d'entreprises généralistes.

Programme d'actions 2025

Le programme d'actions 2025 porte sur 4 axes principaux faisant écho aux politiques menées par Bordeaux Métropole :

- une mission d'interface entre les entreprises, les universités et les grandes écoles,
- la sensibilisation et l'accompagnement des créateurs d'entreprises,
- la promotion et l'action en faveur de l'attractivité du territoire sud de la Métropole,
- le soutien, l'accompagnement et le développement du tissu TPE (Très petites entreprises/PME (Petites et moyennes entreprises) sur le territoire sud de la Métropole,

- l'organisation d'évènements de type concours jeunes entrepreneurs créateurs, journée de l'entrepreneuriat, petits déjeuners de l'entrepreneuriat en partenariat avec Talence pépinière, participation au forum intercommunal de l'emploi, etc.
- principales actions : Journée « J'aime mes salariés » sur la qualité de vie au travail, le Concours Jeunes entrepreneurs créateurs, la Journée de l'entrepreneuriat à Talence, la mise à disposition de la plateforme RezoConnect (pour louer ou proposer un espace de travail), Stage meeting avec les étudiants à l'Université de Bordeaux, des rencontres économiques mensuelles, des groupes d'actions projets sur la stratégie de l'Agence en lien avec l'écosystème économique sud Métropole, la proposition d'une offre d'occupation temporaire pour les entreprises de l'ESS et conventionnelles baptisée « Transitions 2050 », la gestion et l'animation de Talence pépinière et la gestion de l'espace de coworking Le 27.

Pour la mise en œuvre de cette action spécifique en 2025, il est proposé une subvention de fonctionnement général d'un montant de 47 500 € pour un budget prévisionnel de 139 600 €, soit 34% des dépenses éligibles. Ce budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU le Schéma de Développement économique métropolitain (SDEM) adopté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,
VU les demandes d'aide formulées par les organismes bénéficiaires,
ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention présentées par les associations Arc Sud Développement, Hauts de Garonne Développement et Talence Innovation Sud Développement, au titre de l'année 2025, sont recevables au regard de leurs programmes d'actions qui contribuent au développement de l'entrepreneuriat et au renforcement du bassin d'emplois sur le territoire de la Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention maximale de 47 500 € en faveur de l'association Arc Sud Développement pour la réalisation de son programme d'actions 2025.

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 € pour le programme d'actions 2025 de l'association Hauts de Garonne Développement, une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour la gestion de la pépinière d'entreprises du Château Brignon, une subvention de fonctionnement de 11 000 € pour le programme Elles entreprendre, et une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour l'animation de la filière éco-construction, soit un montant total maximum de 126 000 €.

Article 3 : d'attribuer une subvention maximale de 47 500 € en faveur de l'association Talence Innovation Sud Développement pour la réalisation de son programme d'actions 2025.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées.

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur FEUGAS, Monsieur GARNIER, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------